

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 148-08, 149-03, 150-31 ET RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 148-08 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivant :

Règlement 148-08 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme

Adoption par le conseil : 16 juin 2020
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 18 juin 2020

Résumé du Règlement 148-08 :

- Agrandir la zone d'affectation d'habitation de moyenne densité (H2) sur la rue Filiatreault, entre les rues Landry et Saint-Michel, afin de créer une zone d'habitations de deux à quatre logements.

Règlement 149-03 modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement

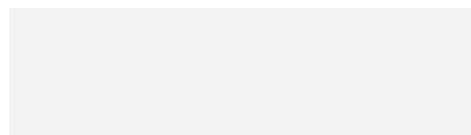
Adoption par le conseil : 26 mai 2020
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 18 juin 2020

Règlement 150-31 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

Adoption par le conseil : 16 juin 2020
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 18 juin 2020

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 25 juin 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière